Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/09/2025 - 32848 - 2021 B 05515 - 834 837 346 - Kapsera

KAPSERA
Microfluidics for a better agriculture

KAPSERA (SAS)

16 Rue Édouard Faure
33300 Bordeaux

SIREN : 834.837.346

Statut juridique : SAS, société par actions simplifiée

N° TVA : FR 83 834837346

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ATACIA

SIREN 904090917
Raison Sociale : ATACIA
Siège Social : 294 RUE D'ORNANO 33000 BORDEAUX, 33000 BORDEAUX
atacia.fr

Sommaire

Attestation de l'expert comptable	**3**
Bilan	**4**
Compte de résultat	**7**
Détails des comptes	**10**
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	13
Compte de résultat détaillé	15
Annexes	**18**
Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Événements significatifs de l'exercice	22
Informations complémentaires	23
Liasse fiscale	**27**

Bilan

Bilan actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	1 800 101		1 800 101	1 007 711
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 500	716	1 784	43
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	426 860	71 789	355 071	375 033
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	433 522	317 477	116 045	115 225
	Autres immobilisations corporelles	118 275	68 821	49 455	62 560
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	7 910		7 910	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations	15 000		15 000	15 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	29 447		29 447	29 447
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 833 615	458 802	2 374 813	1 605 019
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	313 276		313 276	526 700
	Autres créances	536 765		536 765	804 650
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
	DISPONIBILITÉS	208 793		208 793	87 128
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	530		530	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 059 364		1 059 364	1 418 478
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**3 892 979**	**458 802**	**3 434 177**	**3 023 497**

Bilan passif

		31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	68 466	67 487
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	704 327	695 507
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	497	497
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-950 835	-1 371 872
	Résultat de l'exercice	-307 137	421 037
	Subventions d'investissement	369 221	26 686
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-115 461	-160 658
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	610 899	703 330
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	610 899	703 330
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	2 089 408	1 477 082
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	541 017	594 786
	Emprunts et dettes financières divers		30 554
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 177	243 191
	Dettes fiscales et sociales	202 897	128 242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 240	6 969
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	2 938 739	2 480 825
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		**3 434 177**	**3 023 497**

Annexes

Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Événements significatifs de l'exercice	22
Informations complémentaires	23

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 434 177,14 €**.

Le résultat net comptable est une perte de **307 136,79 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Frais de Recherche et Développement

- Inscription à l'actif

 Du fait de la nature de l'activité de la société et compte tenu de son caractère innovant, une partie significative des charges de la société correspond à la définition des frais de développement énoncés par la PCG. Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si les 6 conditions définies par les normes comptables sont remplies. Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées à l'actif du bilan.

 Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les dépenses liées au projet de développement inscrit au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que le projet lié remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont comptabilisés.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

• Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Événements significatifs de l'exercice

Faits caractéristiques de l'exercice

- Le siège social de la société a été transféré au 16 rue Edouard Faure à Bordeaux (33000) en janvier 2023 ;
- Le capital de la société a été augmenté d'un montant nominal de 979 € sur l'exercice par l'exercice de 97 900 BSA. Le capital s'établit à la clôture des comptes 31-12-2023 à la somme de 68 466.03 € ;
- La société a procédé sur l'exercice à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 500 000 € ;
- Une activation des frais de recherche et développement a eu lieu selon le respect des conditions d'activation.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 007 711,00	792 390,00		1 800 101,00
Brevets	499,00	2 001,00		2 500,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	393 894,00	32 966,00		426 860,00
Autres	447 746,00	111 961,00		559 707,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	15 000,00			15 000,00
Prêts				
Autres	29 447,00			29 447,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	456,00	260,00		716,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	18 861,00	52 928,00		71 789,00
Autres	269 962,00	116 336,00		386 298,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	29 447,00	29 447,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	313 276,00	313 276,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 635,00	1 635,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	261 407,00	261 407,00		
TVA	50 969,00	50 969,00		
Autres impôts				
Divers	215 078,00	215 078,00		
Groupes et associés	3 564,00	3 564,00		
Débiteurs divers	4 112,00	4 112,00		
Charges constatées d'avance	530,00	530,00		
TOTAL	**880 018,00**	**880 018,00**	**0,00**	**0,00**
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles	2 089 408,00	2 089 408,00		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	539 086,00	121 329,00	417 757,00	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	98 177,00	98 177,00		
Personnel et comptes rattachés	64 716,00	64 716,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	45 795,00	45 795,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	88 269,00	88 269,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 116,00	4 116,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 172,00	9 172,00		
Produits constatées d'avance				
TOTAL	**2 938 739,00**	**2 520 982,00**	**417 757,00**	**0,00**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- Tableau de variation du capital

CAPITAL SOCIAL	NOMBRES D'ACTIONS OU PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE
Titres en début d'exercice	6 748 703,00	0,01
Titres émis	97 900,00	0,01
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	6 846 603,00	0,01

- Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	67 487,03	979,00			68 466,03
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	690 716,71	8 811,00	-9 790,00		699 527,71
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	496,78				496,78
Autres réserves					
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-1 371 871,72			421 036,91	-950 834,81
Dividendes					
Résultat de l'exercice	421 036,91		-307 137,00	-421 036,91	-307 136,79
TOTAL	**-192 134,29**	**9 790,00**	**-316 927,00**	**0,00**	**-489 481,08**

DGFiP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) - SIREN : 834837346

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Néant ☐

				Brut		Amortissements, provisions	Exercice N clos le 31/12/2023 Net	N-1 Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0			0	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	
		Frais de développement	CX	1 800 101	CQ	0	1 800 101	1 007 711
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 500	AG	716	1 784	43
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	0	AO	0	0	
		Constructions	AP	426 860	AQ	71 789	355 071	366 533
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	433 522	AS	317 477	116 045	115 225
		Autres immos corporelles	AT	118 275	AU	68 821	49 455	62 560
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0	
		Avances et acomptes	AX	7 910	AY	0	7 910	
	Immobilisations financières (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	15 000	CT	0	15 000	
		Autres participations	CU		CV			15 000
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	
		Prêts	BF	0	BG	0	0	
		Autres immobilisations financières	BH	29 447	BI	0	29 447	29 447
		Total (II)	BJ	2 833 615	BK	458 802	2 374 813	1 596 519
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	
		Marchandises	BT	0	BU	0	0	
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	313 276	BY	0	313 276	526 700
		Autres créances (3)	BZ	536 765	CA	0	536 765	802 950
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	0	CE	0	0	
		Disponibilités	CF	208 793	CG	0	208 793	87 128
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)	CH	530	CI	0	530	
		Total (III)	CJ	1 059 364	CK	0	1 059 364	1 416 778
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	0			0	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0			0	
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN	0			0	
		Total général (I à VI)	CO	3 892 979	1A	458 802	3 434 177	3 013 297

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) - SIREN : 834837346 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 68 466)			DA	68 466	67 487
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	704 327	695 507
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK 0)			DC	0	
	Réserve légale (3)			DD	497	497
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1			DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ			DG	0	
	Report à nouveau			DH	-950 835	-1 371 872
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-307 137	421 037
	Subventions d'investissement			DJ	369 221	26 686
	Provisions réglementées			DK	0	
	TOTAL (I)			DL	-115 461	-160 658
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	
	Avances conditionnées			DN	610 899	703 330
	TOTAL (II)			DO	610 899	703 330
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ	0	
	TOTAL (III)			DR	0	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	2 089 408	1 477 082
	Autres emprunts obligataires			DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	539 086	594 786
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI			DV	0	37 523
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	98 177	232 991
	Dettes fiscales et sociales			DY	202 897	128 242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	
	Autres dettes			EA	9 171	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	
	TOTAL (IV)			EC	2 938 739	2 470 624
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 434 177	3 013 297
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		2 470 625
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 932	

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL	0	EM	0	EN	
Fonds commercial		RE		RF	0	RI	0	RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	456	PF	260	PG	0	PH	716
TOTAL I		RK	456	RM	260	RN	0	RO	716
Terrains		PI		PJ	0	PK	0	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR		PS	0	PT	0	PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	18 861	PW	52 928	PX	0	PY	71 789
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	227 278	QA	90 199	QB		QC	317 477
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	3 772	QE	3 663	QF	0	QG	7 435
	Matériel de transport	QH		QI	0	QJ	0	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 912	QM	22 474	QN		QO	61 386
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	288 823	QV	169 264	QW	0	QX	458 087
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	289 279	ØP	169 524	ØQ	0	ØR	458 803

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☑

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

DGFiP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT 1		À 1 AN AU PLUS 2		À PLUS D'UN AN 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	29 447	UV	29 447	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	313 276		313 276		0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 635		1 635		0
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	261 407		261 407		0
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	50 969		50 969		0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	215 078		215 078		0
	Groupe et associés (2)		VC	3 564		3 564		0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 112		4 112		0
Charges constatées d'avance			VS	530		530		0
		TOTAUX	VT	880 018	VU	880 018	VV	0
RENVOIS (1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	2 089 408	2 089 408	0	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	539 086	121 329	417 757	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	98 177	98 177	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	64 716	64 716	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 795	45 795	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	88 269	88 269	0	0
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	4 116	4 116	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	0			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 172	9 172	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0			
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	2 938 739	VZ 2 520 982	417 757	0
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	7 479	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	63 181			

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2068-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS)	Formulaire déposé au titre de l'IR	ET		Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS — Exercice N clos le 31/12/2023

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal							Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés	WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
							Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI	XY	
							Impôt sur les sociétés	I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	I8	
							- imposées au taux de 0%	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs						- Plus-values nettes à court terme	WN	
							- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
							Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)	XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	6 832
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
							Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y1	
							Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3	
							TOTAL I	WR	6 832

II - DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS — 307 137

							Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.	WT				
							Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.	WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV				
							- imposées au taux de 0 %	WH				
							- imposées au taux de 19 %	WP				
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW				
							- imputées sur les déficits antérieurs	XB				
							Autres plus-values imposées au taux de 19%	I6				
							Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	WZ				
							Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation 2A)	XA				
							Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX				
Mesures d'incitation							Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer	ZY				
							Majoration d'amortissement	XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB			
							Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)	XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG	218 478		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD						
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL									
							Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	Y2				
							TOTAL II	XH	525 615			

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI		
	Déficit (II-I)		XJ	518 783
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	XO	518 783

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
- Admission partielle crédit d'impôt recherche 2022	6 832

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
- Crédit d'impôt recherche 2023	218 478

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	2 150 121
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	2 150 121
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	518 783
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 668 904

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	31 803

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

DGFiP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-1 371 872		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
					- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	421 037		Dividendes		ZE		
				Autres répartitions		ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	-950 835	
Total I	ØF	-950 835			**Total II**	ZH	-950 835	

RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N	Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	141 583	378 536
	Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	49 567	)	XQ	89 652	97 024
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	149 819	81 860
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	161 406	171 566
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	542 460	728 987
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	466	75
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	10 736	16 369
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	11 202	16 444
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	144 400	41 818
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	144 941	118 160
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	824 071	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH		

RÉGIME DE GROUPE								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD **2024**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☑

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
			Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						
	Cadre A + ou - value nette à court terme		A	B			C
	Cadre B + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)						
	Cadre C autres plus-values taxables à 19%						

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☑

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
	 au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise KAPSERA (SAS)	Néant ☑
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS) — Néant ☑

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : KAPSERA (SAS)			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	674 850
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	674 850
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	807
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	792 390
Subventions d'exploitation reçues	OF	6 500
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	799 697
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	138 946
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	419 926
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	79 897
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16 950
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	655 720
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	818 827
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	818 827

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☑
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	674 850
Effectifs au sens de la CVAE				EY	17
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023	au	31/12/2023
Date de cessation				HR	

DocuSign Envelope ID: 87C597A0-AC7A-4C4F-9149-92605409E294

KAPSERA
Société par actions simplifiée au capital de 68.466,03 euros
Siège social : 16 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux
834 837 346 RCS Bordeaux
(la « ***Société*** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2024
PROCES-VERBAL

Le 14 juin 2024, à 16h00,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale (l'« Assemblée »), au siège social de la Société sis 16 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux et par visioconférence, sur convocation du président de la Société.

La séance est présidée par Monsieur Antoine Drevelle en sa qualité de président de la Société (le « Président »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance (ou renseignée en ce sens par le Président pour les associés participant via visioconférence), ainsi que par les mandataires des associés représentés.

Le commissaire aux comptes de la Société, dûment convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent et excusé.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président à l'Assemblée ;
- les rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au président
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023,

approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une perte de 307.137 euros,

DocuSign Envelope ID: 87C597A0-AC7A-4C4F-9149-92605409E294

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent aucune charge, dépense somptuaire ni amortissement excédentaire ni autres amortissements non déductibles visés à l'article 39.4 du Code général des impôts suivants,

en conséquence, l'Assemblée **donne** au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 307.137 euros en intégralité au compte « report à nouveau », actuellement d'un montant de (255.328) euros, et qui s'élèvera donc à (562.465) euros après affectation,

constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION
Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

statue sur le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et **approuve** le contenu de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le 14 juin 2024,

Antoine Drevelle

Président

DocuSigned by:



BAEF32CEFAE04A0...